

**Etude de Maître Benoit WAYMEL**

**Commune d'ARBORI (20160)**

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de L'acte : 28 Juin 2023**

Suivant acte reçu par Maître Benoit WAYMEL, Notaire à AMIENS (80000)

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

**- Identité de la Requérante :**

Madame Geneviève Henriette Marie Hélène **ANSART**, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Marc **FORGET**, demeurant à AMIENS (80000) 12 rue haute des Tanneurs.

Née à AMIENS (80000), le 14 mars 1938.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AMIENS (80000), le 2 mai 2022.

**- Désignation des Biens et Droits Immobiliers :**

Dans un ensemble immobilier formant une maison à usage d'habitation situé à ARBORI (CORSE-DU-SUD) 20160 PARAPOGGIO.

Figurant ainsi au cadastre :

- Section B, numéro 92, lieudit PARAPOGGIO, pour une contenance de trois ares cinquante-six centiares (00ha 03a 56ca).

**Désignation des BIENS :**

**1°) Lot numéro sept (7)**

La cave au sous-sol

**2°) Lot numéro huit (8)**

Les deux pièces au rez-de-chaussée côté Nord Est

**3°) Lot numéro neuf (9)**

La pièce au rez-de-chaussée côté Sud Est

**4°) Lot numéro dix (10)**

La pièce au premier étage côté Sud Est

**5°) Lot numéro onze (11)**

Les deux pièces au premier étage côté Nord Est

**6°) Lot numéro douze (12)**

Le grenier

Soit la totalité des lots de l'immeuble.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Adresse mail de l'étude : [waymel@notaires.fr](mailto:waymel@notaires.fr) et [polefamille1@office18.fr](mailto:polefamille1@office18.fr)